



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

À une séance ordinaire tenue le 4 avril 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. André Sévigny, conseiller n° 5 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – règlement n° 771-2016
- b. Adoption du 2^e projet de règlement n° 771-2016
- c. Avis de motion – règlement n° 772-2016
- d. Adoption du 2^e projet de règlement n° 772-2016
- e. Avis de motion – règlement n° 773-2016
- f. Avis de motion – règlement n° 774-2016
- g. Avis de motion – règlement n° 775-2016
- h. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 776-2016
- i. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 777-2016
- j. Dérogation mineure – 25, rue de Scandinavie
- k. Dérogation mineure – lot 5 813 733, rue de Scandinavie
- l. PIIA projet intégré – avenue des Générations
- m. PIIA zones commerciales et industrielles – 360, rue Laurier
- n. PIIA affichage – 312, rue Laurier

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Octroi du contrat pour la construction du chalet des loisirs

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...



10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Octroi du contrat pour la tonte des espaces verts
- b. Achat d'abat-poussière
- c. Contrat pour le lignage des chemins publics
- d. Contrat pour le lignage des traverses et stationnements
- e. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- f. Autorisation pour appels d'offres – pavage 2016
- g. Demande d'étude au MTQ pour un feu de circulation et traverse de piéton sur la Route 273

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Contribution financière à la Maison de la Famille dans le cadre de la Semaine québécoise des familles
- b. Aide financière au Cercle de Fermières pour l'expo-vente 2016

12. ADMINISTRATION

- a. Renouvellement du contrat de travail pour l'entretien ménager de la salle communautaire et du Centre multifonctionnel
- b. Renouvellement des contrats de travail des employé(e)s cadres
- c. Achat de 2 cartes aux profits du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière
- d. Acceptation de la promesse d'achat et de vente - lot 4 448 287
- e. Avis de motion – Règlement n° 780-2016 décrétant les heures d'ouverture de la piste de motocross 911 X-PARK pour la saison 2016
- f. Embauche d'une employée comme adjointe administrative au loisir et technicienne administrative pour la régie intermunicipale

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16830-04-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16831-04-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mars

Bernard Ouellet	3 974.67 \$
Léopold Rousseau	1 445.34 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 445.34 \$
Jonathan Moreau	1 445.34 \$
André Sévigny	1 445.34 \$
Julie Rousseau	1 445.34 \$
Alexandre D'Amour	1 445.34 \$
Martine Couture	9 249.51 \$
Cathy Bergeron	7 797.33 \$
Martin Miller	5 409.22 \$
Renault Lepage	8 891.64 \$
Dany Lamontagne	7 054.38 \$
Membres du conseil et cadres :	51 048.79 \$
Employés voirie et bureau :	64 122.63 \$
Service de sécurité incendie :	34 189.25 \$
Bibliothèque et brigadières :	6 730.00 \$
Personnel de la SAAQ :	11 189.59 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	7 418.10 \$
Total des salaires bruts payés pour mars 2016 :	174 698.36 \$

Comptes payés - Mars

SAAQ	Immatriculations 2016	10 561.55 \$
Télus	Téléphones et internet	1 113.31 \$
9256-6306 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones	447.90 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 439.32 \$
Coop Fédérée	Propane - salle communautaire	1 386.63 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	3 762.03 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 873.16 \$
Société d'ass. générale Northbridge	Déductible	1 429.34 \$
SADC Lotbinière	Formation - élus	28.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	24 361.05 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 476.83 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	888.70 \$
Groupe Négotel	Téléphones	448.10 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	808.56 \$
Mario Collin	Paie du 20 au 26 mars	93.88 \$
Interfas	Assurances collectives de mars	7 291.85 \$
Info Page	Téléavertisseurs	223.74 \$
Total des comptes payés pour le mois de mars 2016 :		68 833.95 \$

Comptes à Payer - Mars

Alimentation Beuchesne	Assiette et nourriture pour chat	19.04 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Entretien 6 roues	556.97 \$
Banlieue Ford inc.	Vérifier gage à gaz	980.71 \$
Batteries Pro MG	Piles	225.17 \$
Angela Aubin Bergeron	Animation d'atelier ados	200.00 \$
Bergor inc.	Brosses pour balai	1 477.72 \$
Béton Laurier inc.	Location perceuse, soudures et travaux	2 107.64 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons & lock	4.18 \$
Bouthillette Parizeau	Services professionnels	1 149.75 \$
Brassard	Papeterie	374.78 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Burocom	Pièce brother	288.59 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Essuie-glaces	43.89 \$
Canac	Courroies et essuie-glaces	81.86 \$
Cannon Hygiène Canada	Service sanitaire	644.13 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces réservoir	58.99 \$
CGER	Location camion - février	7 731.88 \$
Charbonneau Jolène	L'heure du conte	100.00 \$
Florence Cloutier	L'heure du conte	50.00 \$
Coair	Compresseur à piston et installation	4 622.83 \$
Colbo Québec Itée	Boulons coude	38.42 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	34.32 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage Centre et salle communautaire	1 089.33 \$
Camille Côté	Animation d'atelier ados	50.00 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et place Francoeur	541.25 \$
Pierre Demers	Frais de formation	25.23 \$
Déneigement Olivier	Entretien patinoire	509.05 \$
Deschesnes & fils Itée	Pièces réservoir	291.22 \$
Kate Dubois	Animation d'atelier ados	50.00 \$
École Nationale des pompiers	Demande d'équivalence et inscription	1 705.24 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 908.58 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	114.52 \$
Envir'eau puits inc.	Recherche en eau	6 514.83 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud inc.	Inspection annuelle et batteries	978.67 \$
Équipements de lavage de la Capital	Pulvérisateur	149.17 \$
Équipements Manuquip inc.	Moteur	8 411.57 \$
Équipements Sigma inc.	Réparation de la pépîne	37 094.67 \$
Exova	Analyses d'eau	236.85 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement d'avril	6 271.87 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	76.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Réparer pole à batterie et pose de pneu	94.72 \$
Gaston St-Pierre et associés	Règlement et honoraires	5 579.74 \$
GB Électronique	Câble audio	51.74 \$
Mariane Giguère	Animation d'atelier ados	50.00 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement	67.08 \$
Groupe Archambault inc.	Livres - bibliothèque	2 205.52 \$
Hewitt Équipement Itée	Entretien annuel	1 415.18 \$
Impressionne Moi	Coupe	11.50 \$
Industries Lam-E inc.	Équipement	61.86 \$
Isotech instrumentations inc.	Réparer vêtement	123.94 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	971.25 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services généraux et entreposage illégal	2 834.88 \$
Camille Lamontagne	Animation d'atelier ados	50.00 \$
Léopold Delisle inc.	Transport pépîne et déneigement avril	38 746.58 \$
Renault Lepage	Remb. frais de déplacement	80.10 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres - bibliothèque	2 869.48 \$
Linde Canada limitée	Gants, acétylène, oxygène	374.14 \$
Lumisolution inc.	Pièces traitement	620.78 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac et annonce journal Le Peuple	1 021.22 \$
Messageries Dynamiques	Abonnement journal	255.29 \$
Mobilicab Canada	Vérification d'un moteur	119.15 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part d'avril	55 783.16 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part d'avril	5 608.77 \$
Municipalité de St-Agapit	Location du centre de formation	8 000.00 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide	370.20 \$
Musé Marius-Barbeau	Exposition	172.46 \$
Nordik Sports	Entretien & casques	522.98 \$
Normand Côté	Instal. luminaires, raccorder compresseur...	2 576.28 \$
Parka	2 ^e appel d'offres	10 347.75 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement d'avril	62 061.03 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Performance C2	Session printemps	20 318.75 \$
Pitney Bowes	Location compteur	68.93 \$
Placide Martineau inc.	Remis pompe aux étangs	109.23 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Boyau	57.20 \$
Porte de garage SM	Rembarquer les 2 câbles	143.15 \$
Premier Québec inc.	Fusil à graisser	412.75 \$
Produits Capital	Produits d'entretien	479.18 \$
Protection d'incendie PC	Inspection et tests	162.63 \$
Publications du Québec	Normes ouvrages routiers	72.20 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Entretien, réparation et pièces	649.12 \$
Rabais Campus	Abonnement revues - bibliothèque	243.26 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau, pièces et accessoires	9 121.69 \$
Receveur général du Canada	Licences radio	1 458.00 \$
Remb. d'autos Daigle inc.	Caoutchouc de porte	178.87 \$
Réseau Environnement	Salon des TEQ	800.08 \$
Roulement Techno inc.	Hose hydraulique	58.91 \$
Vanessa Rousseau	Animation d'atelier ados	50.00 \$
Scènes Platto inc.	Scène	2 959.46 \$
Setek	Problème avec la communication	109.23 \$
Service d'incendie en commun	Entraide	253.20 \$
Services Frimas inc.	Maintenance de février	283.42 \$
Signal Services inc.	Signalisation	505.93 \$
Sinto inc.	Graisse	77.61 \$
SNC-Lavalin inc.	Plan d'intervention	1 609.65 \$
Solu-Tech	Inspection par caméra	172.46 \$
S.O.S. Technologie	Colliers, lunettes, électrodes	580.08 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneurs	5 720.01 \$
S-Pace Signalétique inc.	Signalisation	75.71 \$
Spécialistes S.V.R.	Lecteur visuel	402.41 \$
SPI Santé Sécurité inc.	Vitres de remplacement	587.52 \$
Toshiba	Frais de copie photocopieur	996.20 \$
Transport général	Transport zamboni	402.41 \$
Veolia Water Technologies	Produits chimiques	302.88 \$
Voltec	Entretien du réseau	853.69 \$
Xérox Canada ltée	Frais de copies photocopieur urbanisme	436.90 \$
Yanco-Top Construction inc.	Percer trous (Qualinet)	114.98 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mars 2016 :		340 683.40 \$

16832-04-2016
point no 7a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 771-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 771-2016 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements, afin d'augmenter la marge de recul latérale minimale pour une habitation unifamiliale jumelée ou en rangée, interdire certains types de bâtiments complémentaires à un bâtiment à marge latérale zéro, modifier le tableau des usages autorisés dans les cours, augmenter la hauteur maximale d'une clôture en cours avant secondaire, actualiser le chapitre 12 relatif à l'affichage et remplacer la carte 33 de l'article 14.8.

16833-04-2016
point no 7b

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 771-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;



ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement pour faciliter sa compréhension et son application;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 771-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16834-04-2016
point no 7c

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 772-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 772-2016 modifiant le règlement de lotissement n° 591-2007 et ses amendements afin d'augmenter la largeur minimale d'un terrain desservi pour une habitation unifamiliale jumelée.

16835-04-2016
point no 7d

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 772-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement no 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter la largeur minimale exigée d'un terrain desservi pour une habitation unifamiliale jumelée afin de faciliter l'aménagement des cases de stationnement hors rue;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 772-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16836-04-2016
point no 7e

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 773-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 773-2016 modifiant le règlement de construction n° 592-2007 et ses amendements afin de spécifier le nombre de remorque ou de conteneur associé à certains usages principaux pouvant être utilisé comme bâtiment complémentaire.

16837-04-2016
point no 7f

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 774-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 774-2016 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° 591-2007 et ses amendements afin de modifier une condition d'émission de permis de construction et de lotissement, et mettre à jour certains numéros et certains titres de règlements provinciaux.

16838-04-2016
point no 7g

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 775-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 775-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural n° 594-2007 afin de mettre à jour l'article 2.1 et retirer l'obligation de fournir un PIIA pour les zones 182R et 185R.

16839-04-2016
point no 7h

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 776-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE les promoteurs immobiliers et les propriétaires d'un ou deux terrains ne devraient pas être soumis aux mêmes conditions lors d'une demande de permis pour une opération cadastrale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter certains cas d'exceptions pour lesquels l'obligation de cession ou de versement pour l'établissement de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ne s'appliquera pas;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 776-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16840-04-2016
point no 7i

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 777-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la notion de marge de recul avant secondaire existe déjà pour les bâtiments unifamiliales en rangée;

ATTENDU QUE dans les zones où la marge de recul avant minimale est supérieure à 6 mètres, il y a lieu de fixer la marge de recul avant secondaire minimale à 6 mètres pour la construction d'habitations unifamiliale jumelées;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 777-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16841-04-2016
point no 7j

DÉROGATION MINEURE – 25, RUE DE SCANDINAVIE

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2016-002 pour la propriété située au 25, rue de Scandinavie dans la zone 19A;

ATTENDU QUE la demande consiste à accroître le caractère dérogatoire d'un terrain en réduisant la largeur de la propriété à 27.57 mètres pour un lot non desservi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 591-2007 spécifie que pour un lot non desservi la largeur minimale demandée est de 45 mètres et qu'une modification d'un terrain ne devrait pas accroître le caractère dérogatoire de celui-ci;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mars 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de lotissement n° 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure n° 2016-002 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16842-04-2016
point no 7k

DÉROGATION MINEURE – LOT 5 813 733, RUE DE SCANDINAVIE

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2016-003 pour le lot projeté 5 813 733 situé sur la rue de Scandinavie dans les zones 19A et 33A;



ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la largeur d'un lot partiellement enclavé à 12.21 mètres pour un lot non desservi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 591-2007 spécifie que pour un lot non desservi, la largeur minimale d'un lot partiellement enclavé est de 18 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mars 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de lotissement n° 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure n° 2016-003 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16843-04-2016
point no 71

PIIA PROJET INTÉGRÉ – AVENUE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un projet intégré comprenant 6 habitations multifamiliales de 6 logements situés sur l'avenue des Générations;

ATTENDU QUE les plans de construction et d'implantation des immeubles ont également été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE le projet respecte les normes des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré soit autorisé tel que présenté.

Qu'il soit demandé au promoteur du projet d'aménager un écran visuel au pourtour des conteneurs à ordures et récupération.

Adopté à l'unanimité

16844-04-2016
point no 7m

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 360, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2016-106 pour la propriété située au 360, rue Laurier, dans la zone 103I;

ATTENDU QUE la demande consiste à aménager une terrasse attenante au bâtiment principal en cour avant;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2016-106.

Adopté à l'unanimité



16845-04-2016
point no 7n

PIIA AFFICHAGE – 312, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le locataire du lot 4 061 625 du cadastre du Québec situé au 312, rue Laurier, dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage n° 2016-130 afin d'agrandir l'enseigne autonome existante et ajouter une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal pour un nouveau commerce;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation d'affichage n° 2016-130.

Adopté à l'unanimité

16846-04-2016
point no 8a

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU CHALET DES LOISIRS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la construction d'un chalet des loisirs au terrain de balle de la rue des Vignes, par le biais du site se@o;

ATTENDU QUE 8 soumissions ont été reçues, soit :

- Nova Construction C.P. inc..... 280 194.07 \$
- Construction Marc Bolduc inc. 312 502.05 \$
- Lévesque et associés Construction inc. 314 780.00 \$
- Groupe Symaco inc. 322 838.30 \$
- C.J. Picard inc..... 328 336.41 \$
- Les Constructions S. Marcoux 329 163.08 \$
- Construcsim 345 499.88 \$
- Constructions Jean-Paul Plamondon inc..... 366 300.67 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour la construction du chalet des loisirs au plus bas soumissionnaire, Nova Construction C.P. inc., au montant de 280 194.07 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16847-04-2016
point no 10a

OCTROI DU CONTRAT POUR LA TONTE DES ESPACES VERTS

ATTENDU QUE des appels d'offres pour la tonte des espaces verts sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire ont été demandés;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été ouvertes le 8 mars dernier, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES 3 ANS	MONTANT TAXES INCLUSES OPTION 2 ANS DE +
Les Entreprises D. Aubin et fils inc.	55 188.00 \$	40 011.30 \$
Groupe Bel Cour inc.	68 640.08 \$	51 738.75 \$
Groupe Essa.com	93 543.66 \$	62 362.44 \$
Groupe Ferti (Fertibeauce)	148 398.25 \$	98 932.18 \$
Multi-Services NSK	189 708.75 \$	125 322.75 \$
9330-4343 Québec inc.	293 579.46 \$	205 635.09 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de tonte des espaces verts au plus bas soumissionnaire conforme,
Les Entreprises D. Aubin et fils inc.;

Le contrat est de 3 ans. Les coûts sont les suivants :

- Année 2016 = 16 000 \$ plus taxes
- Année 2017 = 16 000 \$ plus taxes
- Année 2018 = 16 000 \$ plus taxes

Pour un grand total de 55 188.00 \$ taxes incluses.

Option pour deux années subséquentes sous réserve de l'acceptation par le Conseil municipal.

- Année 2019 = 17 300 \$ plus taxes
- Année 2020 = 17 500 \$ plus taxes

Adopté à l'unanimité

16848-04-2016
point no 10b

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Abat-poussière	Prix au litre	Total avant taxes
Les Entreprises Bourget inc.	Chlorure de calcium liquide	0.221 \$	6 630.00 \$
Somavrac	Chlorure de calcium liquide	0.235 \$	7 050.00 \$
Sebci	Chlorure de calcium liquide	0.240 \$	7 200.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 30 000 litres de chlorure de calcium liquide auprès des Entreprises Bourget inc. pour le transport et l'épandage, au coût de 6 630.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16849-04-2016
point no 10c

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES CHEMINS PUBLICS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des chemins publics de la municipalité, pour 38 300 mètres linéaires;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Lignes Maska 6 587.60 \$ plus taxes
- Entreprises Gonet B.G. inc. 6 660.37 \$ plus taxes
- Dura-Lignes inc. 12 064.50 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de lignage des chemins publics au plus bas soumissionnaire, Lignes Maska, au coût de 6 587.60 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité



16850-04-2016
point no 10d

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES TRAVERSES ET STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des traverses et stationnements;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

- Peinture Lignes Plus 1 535.00 \$
- Lignes Maska 1 739.90 \$
- Entreprises Gonet B.G. inc. 1 898.00 \$
- Gestion Pro-Ligne 2 395.00 \$
- Dura-Lignes..... 38 198.50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de lignage des stationnements et traverses au plus bas soumissionnaire, Peinture Lignes Plus, au coût de 1 535.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16851-04-2016
point no 10e

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire faire une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès du Député de Lotbinière-Frontenac;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a des travaux totalisant 344 480 \$ à son budget 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à Monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac, que la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit réaliser les travaux durant l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

16852-04-2016
point no 10f

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – PAVAGE 2016

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le pavage 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au pavage pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

16853-04-2016
point no 10g

DEMANDE D'ÉTUDE AU MTQ POUR UN FEU DE CIRCULATION ET TRAVERSE DE PIÉTON SUR LA ROUTE 273

ATTENDU QUE plusieurs familles, avec de jeunes enfants, se sont établies dans le nouveau secteur, rue Moreau et autres, à l'ouest de la Route 273;

ATTENDU QUE le terrain de balles, ainsi que la piste multifonctionnelle, se trouvent à l'est de la Route 273;



ATTENDU QU'une demande de la Commission scolaire a été faite à la Municipalité afin d'installer un feu de circulation, ainsi qu'une traverse de piéton, sur la Route 273, à la hauteur des rues Moreau et des Campanules;

ATTENDU QUE ce feu de circulation faciliterait la traversée de la Route 273, soit pour se rendre à l'école ou au terrain de balle ou pour toutes personnes voulant emprunter la piste multifonctionnelle;

ATTENDU QUE ces installations auraient également pour effet de réduire la vitesse sur cette Route;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire une demande au ministère des Transports afin de faire une étude pour l'installation d'un feu de circulation et d'une traverse de piéton sur la Route 273, pour les raisons stipulées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

16854-04-2016
point no 11a

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE LA FAMILLE DANS LE
CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES**

ATTENDU QUE la Maison de la Famille soulignera, pour sa 4^e année, la Semaine québécoise des familles qui se tiendra du 9 au 15 mai 2016 et ayant pour thème : Fêtons toutes les familles ! »;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette semaine, la Maison de la famille de Lotbinière organise une soirée de danse le 7 mai et une activité Marche Pousse en famille le 14 mai;

ATTENDU QUE ces événements visent à vivre des moments en famille, à faire connaître la Maison et recueillir des fonds afin que la Maison puisse continuer d'offrir ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer la somme de 100 \$ à la Maison de la Famille pour la tenue de ces activités.

Adopté à l'unanimité.

16855-04-2016
point no 11b

AIDE FINANCIÈRE AU CERCLE DE FERMÈRES POUR L'EXPO-VENTE 2016

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de St-Apollinaire organise son expo-vente 2016 les 23 et 24 avril prochain à la salle communautaire;

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières sollicite une aide financière de la Municipalité afin de les aider à payer les frais générés par l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Cercle de Fermière de St-Apollinaire, un montant de 100 \$ pour leur expo-vente du 23 et 24 avril prochain.

Adopté à l'unanimité.

16856-04-2016
point no 12a

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER
DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien ménager de la salle communautaire s'est terminé le 2 avril dernier;



ATTENDU QU'il est inscrit au contrat que celui-ci peut être *renouvelable annuellement au gré de la Municipalité et de l'entrepreneur*;

ATTENDU QUE les 2 parties sont d'accord pour prolonger le contrat d'entretien ménager d'un an, en tenant compte des points suivants :

- La prestation de services exécutés à la demande du client lors de jours fériés et chômés est facturable au taux horaire régulier de 16.70 \$ majoré de demi, soit 25.05 \$/heure;
- Le tarif horaire est majoré de 3 \$/heure pour toute tâche exécutée du vendredi 00 h 00 au samedi 5 h 59;
- Le tarif horaire est majoré du quart (arrondi) soit 4.20 \$/heure du samedi 6 h 00 au lundi 00 h 59;
- L'entrepreneur effectue également, si besoin, l'entretien ménager du Centre multifonctionnel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger d'un an le contrat d'entretien ménager de la salle communautaire et du Centre multifonctionnel avec Conciergerie Rive sud, jusqu'au 2 avril 2017.

Adopté à l'unanimité

16857-04-2016
point no 12b

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S CADRES

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres doivent être renouvelés depuis le 1^{er} janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler, jusqu'au 31 décembre 2020, les contrats de travail de :

- Martine Couture, directrice générale
- Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
- Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
- Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs

Le Maire Bernard Ouellet et les conseillers André Sévigny et Alexandre D'Amour sont autorisés à signer les contrats de travail des employé(e)s.

Adopté à l'unanimité

16858-04-2016
point no 12c

ACHAT DE 2 CARTES AUX PROFITS DU REGROUPEMENT DES PERSONNES AIDANTES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le 5 août prochain aura lieu un souper-bénéfice pour le regroupement des personnes aidantes de Lotbinière dans le cadre de l'Expo de Lotbinière à Saint-Agapit;

ATTENDU QUE la mission du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière est d'apporter du soutien aux personnes qui prennent soin d'un proche malade, handicapé ou en perte d'autonomie et ce peu importe l'âge. Le Regroupement aide ces personnes en leur offrant du soutien, du répit et de la formation pour prévenir l'épuisement. Ces services sont gratuits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 2 cartes à 20 \$ chacune pour le souper-bénéfice du 5 août 2016.

Adopté à l'unanimité.



16859-04-2016
point no 12d

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – LOT 4 448 287

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Marie-Christine April et Pierre-Luc D'Amours, pour le lot 4 448 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 109, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 73 267.80 \$, ce qui représente un taux de 8,50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Marie-Christine April et Pierre-Luc D'Amours, le terrain situé au 109, rue des Orchidées, soit le lot 4 448 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, pour le montant de 73 267.80 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

16860-04-2016
point no 12e

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 780-2016 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS 911 X-PARK POUR LA SAISON 2016

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n^o 780-2016 ayant pour effet de décréter les heures d'ouverture de la piste de motocross 911 X-PARK pour la saison 2016.

16861-04-2016
point no 12f

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU LOISIR ET TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QU'une offre d'emploi est parue dans le journal Le Peuple de Lotbinière, ainsi que sur notre site internet, pour l'embauche d'un adjoint administratif au loisir et technicien administratif pour la régie intermunicipale;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées pour ledit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Pascale Lemay pour occuper le poste qui contient 2 volets, soit adjointe administrative au loisir et technicienne administrative pour la régie intermunicipale.

Le poste est à temps plein, à 35 heures/semaine, et débutera le 18 avril 2016.

Que les autres conditions de travail soient celles inscrites au contrat d'embauche.

Adopté à l'unanimité.



16862-04-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 avril 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16863-04-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 avril 2016, à 20 h 38.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 2 mai 2016
